

REPORT.

RAPPORT.

Appendix
(O. o.)
8th Feby.

THE Committee to whom was referred the Petition from the Inhabitants of the Townships of Grenville and its Augmentation, Chatham and Wentworth, and other Petitions, praying to be set off into separate Counties, with an Instruction to enquire into the expediency of altering the place for holding the Poll for the Election of the County of Acadie, and, also, the Message of His Excellency the Governor in Chief, of the twenty ninth of November last, with the Census Returns, have agreed to the following REPORT :—

Your Committee have examined the Petitions and Instruction referred, being eight in number, all of which, excepting the Instruction regarding the County of Acadie, pray to be set off into separate Counties, or are in opposition to the granting of the prayer of the Petition of the County of Two Mountains to that effect.

Your Committee having ascertained from the personal knowledge of its Members, that Ste. Marguerite de Blairfindie, where the Poll is now held for Acadie, is situated out of the County, recommend that it be changed to the Village of Napierville, in the Parish of St. Cyprien.

On examining the Returns of the late Census, referred to your Committee, it appears that besides the seven Counties, viz: Two Mountains, Beauce, Terrebonne, Drummond, Rouville, Berthier and Beauharnois, in which the Petitioners for a new division reside, there are six others, viz: Bonaventure, Gaspé, Rimouski, Chambly, Ottawa, and Saguenay, which would have similar grounds as those urged by the present Petitions for a new division.

It appears besides, by the said Returns, that there are fifteen Counties of a population of, from two thousand to ten thousand souls each, who send thirty Representatives to the Assembly, and eleven of a of population from ten thousand to fifteen thousand souls each, who send twenty two Members, while ten Counties of a population from fifteen thousand to twenty thousand souls each, send only twenty Representatives.

This state of things is the result of the basis of Representation which was introduced into the Representation Bill by the Legislative Council, and which was finally sanctioned by the King in Council on the seventeenth of August one thousand eight hundred and twenty nine.

Your Committee do not think it expedient, under these circumstances, to attempt by any partial measure, a change in a law so fundamental, as that which fixes the Representation in the popular branch of the Government.

Under the reference of His Excellency's Message, with the Returns of the Census of the Province, taken in virtue of the Act passed in the last Session of the Legislature, Your Committee have proceeded to examine each of the said Returns, and have caused a recapitulation of the whole to be made by Towns, Parishes, Townships and Settlements, and by Counties and Districts; the whole compared, as far as could

LE Comité auquel a été renvoyée la Pétition des Habitans du Township de Grenville et son augmentation, des Townships de Chatham et de Wentworth et autres, demandant à être formés en Comtés séparés, avec une instruction à l'effet de s'enquérir s'il serait expédient de changer le lieu de la tenue du Poll pour l'Election du Comté de l'Acadie, et aussi le Message de Son Excellence le Gouverneur-en-Chef, en date du vingt-neuf Novembre dernier, avec les Retours du Recensement, est convenu de faire le RAPPORT suivant :—

Votre Comité a examiné les Pétitions et l'Instruction qui lui ont été renvoyées, lesquelles sont au nombre de huit, et toutes, à l'exception de l'instruction rapport au Comté, de l'Acadie, demandent à être formés en Comtés séparés, ou sont en opposition à la demande contenue à cet effet dans la Pétition du Comté du Lac des Deux Montagnes.

Votre Comité ayant constaté, d'après la connaissance personnelle de ses Membres, que Sainte Marguerite de Blairfindie, où se tient maintenant le Poll pour l'Acadie, se trouvait hors du Comté, recommande qu'il soit placé au village de Napierville dans la Paroisse de St. Cyprien.

En examinant les Retours du Recensement renvoyés à votre Comité, il paraît qu'en outre des sept Comtés, savoir:—Les deux Montagnes, Beauce, Terrebonne, Drummond, Rouville, Berthier et Beauharnois dans lesquels résident les Pétitionnaires qui demandent une nouvelle division, il y en a six autres, savoir:—Bonaventure, Gaspé, Rimouski, Chambly, Outaouais et Saguenay qui auraient des réclamations semblables à celles contenues dans les Pétitions actuelles relativement à une nouvelle division.

Il paraît en outre par les dits Retours, qu'il se trouve quinze Comtés contenant une population de deux à trois mille âmes chacun, qui envoient trente représentans à l'Assemblée, et onze Comtés d'une population de dix à quinze mille âmes chacun qui envoient vingt-deux représentans, tandis que dix Comtés d'une population de quinze à vingt mille âmes chacun, n'envoient seulement que vingt représentans.

Cet état de choses est le résultat des bases de la représentation telles qu'introduites dans le Bill de la Représentation par le Conseil Législatif, et lequel Bill a été finalement sanctionné par le Roi en Conseil le septième jour d'Août mil-huit-cent-vingt-neuf.

Votre Comité ne croit pas qu'il soit expédient, sous ces circonstances, de tenter par quelque mesure partielle de faire des changemens dans une Loi aussi fondamentale que l'est celle qui fixe la Représentation dans la branche populaire du Gouvernement.

A l'égard du Message de Son Excellence avec les Retours du Recensement de cette Province qui ont été faits sous l'autorité de l'Acte passé dans la dernière Session de la Législature, votre Comité a procédé à l'examen de chacun des dits Retours et a fait dresser une recapitulation du tout par Villes, Paroisses, Townships et Etablissements, et par Comtés et Districts; le tout comparé autant qu'il a été praticable de le faire,

Appendice
(O. o.)
8 Fevr.